



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL A CONCURENCE

AO/K00/APD/005/2019

**FOURNITURE DE CONSOMMABLES POUR LES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES DE
L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A DAKAR AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

Février 2019



1. Introduction

La Direction Nationale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour le Sénégal exerce ses activités à travers :

- l'Agence Principale de Dakar ;
- l'Agence Auxiliaire de Kaolack ;
- l'Agence Auxiliaire de Ziguinchor.

2. Objet

Le présent dossier d'appel à concurrence a pour objet de sélectionner des prestataires pour la fourniture de consommables pour les opérations fiduciaires au profit de l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar pour une période de trois (3) ans renouvelable chaque année après prestation jugée satisfaisante.

3. Allotissement

Le marché est constitué d'un lot de fournitures pour les opérations fiduciaires. Ce lot pourrait être subdivisé en deux ou trois sous-lots.

4. Durée du marché

A l'issue du processus d'évaluation des offres, la Banque Centrale pourrait signer un contrat d'une durée maximale de trois (3) ans avec chacun des soumissionnaires retenus au titre du lot ou sous-lot du marché.

5. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel à concurrence sera rejetée pour non-conformité sans préjudice pour la Banque Centrale.

6. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des plis.

7. Langue de soumission

Les offres ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés dans la langue française.

8. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA.

9. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

10. Présentation des soumissions

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention « **Fournitures pour les Opérations Fiduciaires de l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar au titre de l'année 2019** » adressées à Monsieur le Directeur de l'Agence Principale de Dakar.

Les enveloppes intérieures comporteront en outre le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Chaque exemplaire des offres sera présenté en quatre (4) parties distinctes comme suit :

- présentation de la société ;
- offre financière ;
- offre technique ;
- échantillons.

Le non-respect de ces dispositions pourrait entraîner le rejet de l'offre pour non-conformité.

10.1. Présentation de la société

La présentation de la société comprendra :

- une présentation générale succincte ;
- les références techniques similaires.

Les soumissionnaires devront, en outre, communiquer les nom et prénoms du mandataire légal ainsi que la fonction occupée par ce dernier dans la société.

Par ailleurs, tout autre document et attestation peuvent être exigés avant la signature du contrat en cas d'attribution du marché.

10.2. Offre technique

L'offre technique consistera en :

- la description détaillée des articles proposés ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

10.3. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire seront fermes, non révisables et comprendront :

- la lettre de soumission conformément au modèle type en annexe 1 ;
- le devis quantitatif et estimatif rempli conformément au bordereau des prix figurant en annexe 2.

Le soumissionnaire indiquera les prix unitaires de tous les articles inclus dans le devis estimatif et quantitatif correspondant. Les éléments pour lesquels aucun prix unitaire n'est indiqué, ne seront pas payés par la Banque Centrale lorsqu'ils seront exécutés. Ils seront réputés avoir été inclus dans les autres prix unitaires figurant dans le devis quantitatif et estimatif concerné.

Les prix prévus comprennent l'ensemble des dépenses, fournitures et livraisons, y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature des prestations, du lieu de livraison et des circonstances locales telles que :

- les frais de livraison ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Les offres devront faire ressortir le coût en hors taxes et hors droits de douane (HT-HDD) de l'ensemble des articles à fournir.

10.4. Fourniture d'échantillons

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à son offre, un échantillon des articles proposés conformément aux descriptifs définis au niveau des annexes correspondantes. Les échantillons des soumissionnaires dont les offres n'auront pas été retenues leur seront retournés à leur frais. A ce titre, ils pourront commettre un service de

courrier qui les récupérera dans un délai maximum d'une semaine. Passé ce délai, lesdits échantillons ne pourront pas être réclamés à la Banque Centrale.

11. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent contrat, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA, à l'exception des droits d'enregistrement.

12. Lettre type de soumission

Le soumissionnaire présentera son offre en remplissant le formulaire joint à l'**annexe 1** (Formulaire de soumission) sous peine de rejet de son offre à la discrétion de la Banque Centrale.

13. Date et lieu de dépôt des offres

Les offres sous pli fermé devront être déposées à l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar , sise au Boulevard Général de GAULLE – BP 3159 DAKAR - Sénégal, au bureau 226 du 2ème étage de la Tour le **vendredi 22 février 2019 à 16 heures TU au plus tard**.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS...) indiqué sur le pli fera foi. Les offres envoyées par courrier électronique ne seront pas acceptées.

14. Coordonnées bancaires

Les soumissionnaires installés dans l'UMOA devront fournir dans leurs offres, les coordonnées bancaires suivant le canevas ci-après :

- Code Banque ;
- Code guichet ;
- N° du compte ;
- Clé RIB ;
- IBAN ;
- SWIFT.

Les soumissionnaires hors UMOA devront indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leur pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationale.

15. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Toutefois, la Banque Centrale se réserve le droit de demander des pièces administratives complémentaires aux soumissionnaires pressentis avant la signature du contrat.

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux exigences du présent dossier d'appel d'offres d'une part, et d'autre part, à l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers.

Il sera procédé aux ajustements des prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

Le montant de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à cent pour cent (100%) des articles requis.

Les quantités peuvent être augmentées ou diminuées à hauteur de trente pour cent (30%) à la discrétion de la Banque Centrale.

16. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera la seconde offre évaluée la moins-disante, puis elle procédera à la même détermination de la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

17. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est techniquement conforme et économiquement la plus avantageuse pour la Banque Centrale.

L'Agence se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre ou d'annuler l'appel à concurrence à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution définitive du marché, le prestataire retenu devra se rendre à l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar pour confirmer les quantités.

18. Publication des résultats

Les résultats de l'appel à concurrence seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur de l'Agence Principale dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché.

Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

19 Notification

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux (2) Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

12. Lieu et modalités de livraison

La livraison sera effectuée à l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar, sise au Boulevard du Général de GAULLE – BP 3159 DAKAR - Sénégal, au bureau 226 du 2ème étage. Elle sera sanctionnée par un bordereau de livraison dûment signé par les Parties.

20. Délai de livraison

20.1. Chaque soumissionnaire est tenu de proposer un délai de livraison qui court à compter de la date de signature du contrat.

20.2. Ce délai doit être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

21. Garantie contre les vices cachés

Les articles proposés doivent être neufs, de bonne qualité et garantis contre tout vice de fabrication. Ils devront être également conformes aux échantillons soumis et acceptés par la Banque. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du prestataire.

22. Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, le paiement se fera à la livraison.

23. Litiges et contestations

Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre *ad hoc* désigné par la CCJA.

L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

24. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache du Service de l'Administration et du Patrimoine, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse : **courrier.ksap@bceao.int**. La BCEAO se réserve le droit de ne pas donner suite à toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai de clôture.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse : www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

25. Enregistrement

Le présent marché est soumis à la formalité de l'enregistrement, à la diligence du soumissionnaire retenu qui supporte les frais et droits y afférents.

ANNEXE 1 : Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'AGENCE PRINCIPALE

BP 3159 DAKAR

AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A DAKAR

Objet : Fournitures pour les opérations fiduciaires

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture au titre de l'exercice 2019, pour un montant deFCFA HT/HD ou.....euros.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

Annexe 2 : Bordereau de prix pour les Fournitures pour les Opérations Fiduciaires

N°	Désignation	Quantités	Prix Unitaire	Montant
1	Bobine de banderoleuse BB com 40 CM	2 000		
2	Pelote de ficelle armée	100		
3	Ficelle à ganse de 1 kg de couleur : blanche, mauve, marron, rose, verte, rouge, jaune , orange et bleue	2 000		
4	Rouleau de feuilard métallique de 12 mm pour cercluse	10		
5	Rouleau de feuilard en polypropylène de 9 mm pour cercluse	100		
6	Chape de plomb	1 000		
7	Chape de feuilard métallique	500		
8	Sac de monnaie	5 000		

Arrêté le présent bordereau de prix à la somme de :